

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



Séance du mardi 12 novembre 2024

Le mardi 12 novembre 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAYE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 06 novembre 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - Claudine - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Fabienne ANTENOR - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON.

Absents : CHALUS épouse BAZILE - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Excusée : Denise BLEUBAR.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : Mme Lyliane PIQUION.

DCM 2024/11/90

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET.

- ✓ Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- ✓ Vu le tableau des effectifs actualisé au 01 avril 2024,
- ✓ Vu le nouvel organigramme structurel de la ville, dans sa version du 29 novembre 2023,
- ✓ Vu le rapport du maire,
- ✓ Considérant les demandes de changement de filière validées,
- ✓ Compte tenu des besoins identifiés,
- ✓ Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- ✓ Considérant la nécessité de créer les emplois répondant aux besoins permanents des services,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de créer les emplois rendus nécessaires pour répondre aux nécessités des services à compter du 01 novembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Effectifs	Fonction/Direction d'affectation	Motifs
1	Agent de maîtrise Ppal	C	TC	01	Agent technique informatique	Changement de filière
2	Agent de maîtrise Ppal	C	TC	01	Responsable de la cellule CLSPD	Changement de filière
3	Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} Classe	C	TC	01	Gestionnaire mobilité interne	Changement de filière
4	Adjoint animation Ppal 2 ^{ème} Classe	C	TC	01	Agent de port/ Direction des voiries des réseaux et du cadre de vie	Recrutement externe
5	Ingénieur	A	TC	01	Directeur du Développement du Patrimoine Bâti	Recrutement interne/ Mise en stage
6	Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} Cl	C	TC	01	Coordonnateur technique de l'animation jardin et paysage	Changement de filière
7	Adjoint technique	C	TC	01	Agent technique d'informatique	Changement de filière
8	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} Classe	C	TC	02	Instructeur urbanisme	Changement de filière
9	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} Classe	C	TC	01	Assistant administratif	Changement de filière
10	Technicien	B	TC	01	Chef de projets/ DTNT	Contractuel sur emploi permanent
11	Attaché	A	TC	01	Responsable Budgétaire	Contractuel sur emploi permanent
12	Brigadier chef principal	C	TC	01	Policier	Recrutement par voie de mutation

Article 2 : De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 12 novembre 2024.

La secrétaire de séance,

Lyliane PIQUION

Le Maire,

Hélène POLIFONTE-MOLIA